

Le Maroc mis à l'index par Frontex

Les Marocains figurent en tête des passeurs et des personnes qui utilisent de faux documents pour entrer en Europe

Une fois n'est pas coutume. Le Maroc trône au top de trois classements européens. Et ce n'est pas n'importe lesquels. Le Royaume arrive en tête des nationalités utilisant des documents frauduleux pour entrer illégalement à l'UE ou dans l'espace Schengen, des passeurs détectés et des personnes refoulées par force. C'est ce qui ressort du dernier rapport annuel d'analyse des risques de l'agence Frontex.

L'organisme chargé de la gestion de la coopération aux frontières extérieures des Etats membres de l'Union européenne a précisé que sur les 160 nationalités utili-

sant des documents frauduleux pour entrer illégalement dans la zone Schengen ou dans un pays tiers, la Syrie, le Maroc et l'Ukraine arrivent en tête.

L'année 2014 a enregistré le cas de 541 migrants marocains qui ont ainsi utilisé des documents frauduleux, soit 11% de l'ensemble des cas détectés. La plupart de ces cas de fraude ont été principalement détectés au niveau des frontières maroco-espagnoles ou dans les présides occupés de Sebta et Mellilia (80% au niveau des frontières maritimes et 21% au niveau terrestre). 94% des personnes ainsi appréhendées se réclament de nationalité espagnole. Sur les 3694 passeports et 1054 cartes d'identité falsifiés, les Marocains représentent respectivement 10% et 28%. Notre pays arrive également en tête des nationalités utilisant des titres de séjour frauduleux avec 20%. A noter que l'usage de documents obtenus frauduleusement, plutôt que falsifiés, est devenu le mode

opératoire le plus répandu.

Le Maroc a été également placé en tête du peloton des passeurs. Le document de Frontex a révélé que le nombre de passeurs marocains identifiés a doublé en passant de 359 en 2013 à 647 en 2014 faisant des Marocains la première nationalité de passeurs détectés avec 12% du total, devançant ainsi les ressortissants d'Espagne, d'Italie, de Grèce, d'Algérie, de Tunisie, de Libye et de Turquie. Le rapport a aussi souligné que, depuis le troisième trimestre de l'année 2013, le nombre de personnes arrêtées comme « facilitateurs » issus de ces pays méditerranéens a augmenté de 35 %.

Le même constat a été dressé concernant les personnes refoulées. Les Marocains figurent parmi les principales nationalités refoulées par force. L'année 2014 a enregistré 5.070 cas contre 2.195 en 2013, ce qui représente 12% du total.

A noter que 7.296 cas de retour effectif

vers le pays d'origine ont été enregistrés concernant des migrants marocains contre 5.028 en 2013.

L'année 2014 a également enregistré 3.577 cas de refus d'entrée de Marocains contre 4.074 en 2013, soit une diminution de 25%. Les refus au niveau des frontières terrestres se sont élevés à 2.444 cas contre 2.995 l'année précédente et, au niveau des frontières maritimes, 470 cas de refus ont été notifiés.

Sur 3.577 cas de refus d'entrée, 297 ont été motivés par l'absence de documents de voyage valables, 274 pour non détention de visas ou de cartes de résident et 180 concernent les personnes identifiées comme inadmissibles au niveau de l'UE. Les autres cas sont justifiés soit par l'usage de passeports, de visas ou de cartes de résident falsifiés ou contrefaits ou par des raisons administratives ou de sécurité nationale.

Hassan Bentaleb